

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 23 MAI 2022

PROCES-VERBAL

Etaient présents: Mmes Alberici, Arini, Mm. Asso, Beck, Mme Benassayag, M. Bernard, Mme Borchio Fontimp, Mm. Carretero, Chaix, Ciotti, Constant, Dermit, Mmes Duquesne, Ferrand, Frison-Roche, Frontoni, Mm. Gente, Ginesy, Mmes Gourdon, Guit Nicol, Khaldi-Bououghroum, Mm. Konopnicki, Lafitte, Mme Lellouche, Mm. Lombardo, Luciano, Martin, Mmes Migliore, Monier, Moreau, Nasica, M. Olharan, Mmes Olivier, Paganin, M. Panciatici, Mme Papy, M. Pradal, Mme Ramos-Mazzucco, M. Rossi, Mme Sattonnet, M. Segura, Mme Sergi, M. Soussi, Mme Thomel, Mm. Viaud et Verola.

Etaient excusés: Mme BINEAU (pouvoir à M. OLHARAN), MM. CARLIN (pouvoir à M. PRADAL), CESARI (pouvoir à Mme FERRAND), CHIKLI (pouvoir à M. GINESY), Mme D'INTORNI (pouvoir à M. CIOTTI), M. LISNARD (pouvoir à Mme ARINI), Mmes MARTIN (pouvoir à Mme ARINI) et OUAKNINE (pouvoir à M. SEGURA).

L'an deux mille vingt-deux le 23 mai, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 12 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je demande à M. PANCIATICI de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président. Je vous remercie. Le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer. Cette séance est donc ouverte. Elle est la première depuis la réélection du Président de la République et la nomination, non moins longue et laborieuse, d'un Gouvernement plus d'un mois après, preuve que la tâche est difficile. Ce Gouvernement hérite aujourd'hui d'une lourde tâche : réparer et apaiser un pays fracturé. Le gonflement vertigineux de la dette à 600 milliards d'euros supplémentaires n'a désamorcé ni les crises, ni la grogne sociale, ni le déclassement. « Jamais la France n'a été aussi divisée, la société se délite » : en faisant cette citation, je ne reprends que les mots de Gérard COLLOMB, qui fut Ministre de l'Intérieur d'Emmanuel MACRON, dans une tribune. La France a perdu sa boussole régalienne. Un comble tant le quinquennat écoulé fut marqué par une recentralisation des pouvoirs, mais une recentralisation sans ligne, désordonnée, et largement dénuée d'efficacité au final.

L'État doit donc retrouver sa vitalité sur un certain nombre de missions qui lui incombent et qui ne sont plus remplies en matière d'ordre, de sécurité, d'éducation et de santé, autant de murs porteurs d'une justice sociale.

Pour autant, vouloir un Etat fort là où il doit l'être n'est pas antinomique avec un peu de girondisme. Et comme vous le savez, je suis un fervent défenseur des territoires. Je crois que l'Etat sera d'autant plus efficient qu'il saura se concentrer sur ses tâches essentielles tout en donnant plus de souplesse et de liberté aux territoires. Ceux-ci ont toujours plus d'agilité et de supplément d'âme dans la gestion de la proximité. Cette vision pragmatique conjuguant un Etat remusclé et des territoires responsables est bien-sûr défendue par notre majorité politique, celle du Conseil départemental.

J'espère que les Français, et les Maralpins en premier lieu, accorderont aux législatives les scores que méritent leur enracinement, leurs compétences, et leur capacité de contrôler le Gouvernement, aux candidats qui s'engagent pour la défense de notre Conseil départemental. Quoi qu'il en soit, à ce stade du quinquennat, je souhaite au Gouvernement d'Elisabeth BORNE de recoudre la France et de réconcilier les Français désabusés par des réformes de fond, tout l'inverse du quoi qu'il en coûte, suicidaire sur le long terme, que nous avons vécu ces dernières années.

De surcroît, en 2022, le pouvoir d'achat s'est effondré. L'inflation dynamique atteint un niveau démentiel que nous n'avions plus connu depuis longtemps, faisant redouter une nouvelle crise des Gilets jaunes. L'Etat devra être attentif à ne pas laisser sur le bord du chemin toutes celles et tous ceux qui œuvrent au quotidien pour le succès économique de la France. Une profonde réflexion sur la réforme de la fiscalité me paraît nécessaire à ce stade et devra être menée sous peine de condamner les pans de l'économie largement impactés par les années COVID. Nous jugerons bien-sûr le Gouvernement sur ses actes, de la même manière que nous voulons l'être sur les nôtres.

Enfin, par conviction profonde et sincère, je m'opposerai fermement à tout projet d'absorption du Département par la Métropole Nice Côte d'Azur. Emmanuel MACRON a ouvert la porte une toute première fois à cette hérésie lors de la campagne lancée en 2018. Cette idée avait généré une levée de boucliers. L'entêtement à vouloir imposer cette foucade est d'autant plus sidérante qu'elle fait fi de toutes les réalités. S'il est bien aujourd'hui une institution qui fonctionne et qui est reconnue, c'est le Département. Il est l'échelon historique reconnu des Français, un échelon affectif qui signe une identité, une proximité et une efficacité.

Si besoin était, les crises récentes - crise sanitaire, tempête Alex, guerre en Ukraine - ont démontré toute l'agilité du Département et des communes. Quand l'Etat restait trop souvent lointain, empêtré dans ses insuffisances et ses atermoiements, notre Collectivité a su prendre le taureau par les cornes. Elle a agi, sans attendre les aides extérieures, avec ses propres forces, en autonomie. Le Département parle aux Français parce qu'il agit à hauteur d'homme. Il aménage le territoire, améliore la qualité de vie. Son action est concrète, palpable, immédiate, sans brassage de vent superflu, n'oubliant personne. C'est pour cela que les Français y sont foncièrement attachés.

Le Département est aussi le partenaire constant et essentiel de notre République. Il est le premier partenaire des maires, et le couple département-commune est le seul à résister au désamour démocratique. Il accompagne tous les projets structurants en milieu urbain, mais aussi dans les zones rurales où rien ne serait possible sans lui. Le Département est le garant de la solidarité, de l'équité territoriale et de la totale liberté des communes. L'aide que nous leur apportons chaque année dépasse 60 M€, sans jamais empiéter sur leur autonomie de décision, au contraire. L'aide technique et administrative que nous leur apportons en particulier par l'Agence 06 en est la parfaite illustration. En commission permanente, nous voterons d'ailleurs tout à l'heure 7,2 M€ en faveur des collectivités et 10,9 M€ dans le cadre de nos contrats de territoire, dont 10,4 M€ pour la Métropole Nice Côte d'Azur. Cette somme de 8,7 M€ servira à financer des équipements majeurs pour les Niçois et les Maralpins, dont le raccordement de la Voie Mathis à l'autoroute A8.

Cette politique est possible par une gestion rigoureuse, marque de fabrique de notre collectivité. Depuis 2009, avec le président de la commission des finances, Eric CIOTTI, nous tenons le cap au plus près, et ce malgré la pandémie et la tempête Alex. Nous pouvons comprendre que cette bonne gestion attise les convoitises, mais elle ne saurait justifier une métropolisation à marche forcée. L'action du Département est si bien intégrée avec nos contrats de territoire que plusieurs maires et présidents d'intercommunalités – qu'il s'agisse du Pays de Grasse, du Pays de Lérins ou de Sophia-Antipolis – ont voté par anticipation des motions pour formaliser leur irréductible opposition à toute métropolisation de notre collectivité.

Si la loi dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014 a ouvert la porte à des fusions départements-métropoles, aucune fusion ne serait viable sans l'assentiment des élus locaux concernés. Le président de la Métropole Nice Côte d'Azur l'avait admis en 2018. Emmanuel MACRON l'a récemment répété. La fin de non-recevoir immédiate qui est aujourd'hui exprimée devrait à elle seule rendre ce projet politique inutile, à rebours des besoins de nos concitoyens qui ont bien d'autres

priorités. En effet, la priorité des Français, ce sont les dispositions concrètes que nous allons voter aujourd'hui pour répondre aux différentes crises que nous traversons et aux besoins quotidiens, qu'il s'agisse des mesures d'urgence en faveur du pouvoir d'achat, ou des mesures de plus long terme pour renforcer l'équité territoriale, dont notamment l'offre de soins qui relève pourtant de la compétence de l'Etat et pour laquelle nous venons ici en soutien pour lutter en particulier contre la désertification médicale qui dure depuis bien trop longtemps.

Notre ordre du jour débutera par l'examen du compte administratif 2021. Il est l'indicateur de la parfaite exécution du budget que nous avions voté. Il témoigne cette année encore de notre très bonne santé financière, malgré les épreuves qui nous ont frappés. L'année 2021 a été fortement marquée par deux fils rouges auxquels nous avons consacré un investissement total, à la fois humain et financier. Le premier a été la lutte contre la COVID. Fin mars 2022, le Département avait procédé à près de 165 000 vaccinations contre la COVID grâce aux 9 centres ouverts durant la crise. Nous avons pour cela engagé plus d'1,2 M€. Après la distribution de masques et de tests en 2020, cette vaccination a mobilisé 400 agents des différents services. Je veux ici à nouveau les en remercier vivement une nouvelle fois, comme je remercie tous ceux qui ne ménagent pas leur peine dans nos vallées. C'est là le second sujet, la reconstruction des vallées dévastées par Alex le 2 octobre 2020. Le coût total de la reconstruction à la charge du Département est estimé à 304 M€, dont 256 M€ uniquement pour les routes. Le Département est un acteur essentiel, et le gardien vigilant de la reconstruction. J'ai encore pu mesurer cet engagement le 12 mai dernier en visite à Breil-sur-Roya avec Sébastien OLHARAN pour la pose de la première pierre du pont du stade et du baptême du gymnase en hommage à notre ancien collègue Gilbert MARY, maire de Breil-sur-Roya de 1995 à 2002 et conseiller départemental pendant plus de 30 ans.

Dans nos vallées sinistrées, dont nous pouvions craindre qu'elles subissent un exode massif, la vie renaît, portée par une énergie collective et un travail mené main dans la main par les pouvoirs publics, avec un soutien sans faille du Département et du Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE). La Roya, la Vésubie et les autres vallées se relèvent pierre à pierre, jour après jour. Je le dis et le redis, comparaison n'est pas raison. Comparer les vallées revient à comparer des dégâts qui ne sont par les mêmes. Dire que la Roya est en retard est une hérésie : 35 kilomètres de routes ont été détruits, 10 ponts ont été anéantis. Aucune vallée n'a subi une telle destruction. Alors oui, aujourd'hui, je suis heureux, à chaque visite dans cette vallée et à chaque remerciement de ses habitants, de constater que le Conseil départemental a été un acteur essentiel pour faire face à cette dévastation, aux côtés de la Métropole et aux côtés de la communauté d'agglomération de la Riviera française pour leurs territoires respectifs.

La rigueur de notre gestion financière nous a permis de stabiliser les charges de fonctionnement, et ce malgré l'engagement total dont je viens de vous parler, avec toujours plus de moyens. Cette augmentation des moyens n'a pas déstabilisé notre maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'excellente tenue du marché immobilier, avec des droits de mutation record de 616 M€ (soit une augmentation de 29 % par rapport à 2020) nous permet bien sûr d'affronter les enjeux qui nous sont imposés. Mais c'est une conjoncture fragile. Rappelons-nous les années

de baisse des droits de mutation. Nous devons donc rester vigilants. Cette conjoncture ne nous donne aucune garantie du fait d'une probable augmentation des taux d'intérêts qui aura immanquablement un effet sur le marché de l'immobilier. Nous voyons bien la stagflation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

2021 a également été un effet d'aubaine avec 263 M€ de TVA perçus pour compenser la perte de nos recettes d'imposition directe, tombées de 350 M€ à 108 M€ en raison du transfert de la taxe foncière aux communes. S'il y a aujourd'hui un boni qui nous est donné dans cette compensation, ce boni n'est pas quelque chose de durable, et il sera probablement gelé dans les années qui viennent. Nous devons donc là aussi être vigilants. L'abandon de la taxe foncière du bâti nous a privés d'une autonomie fiscale. Nous sommes totalement aux mains des décisions gouvernementales. La cure d'austérité annoncée par le Président de la République pour les collectivités locales ne peut que me conforter dans l'idée qu'il veut mettre fin à la libre administration de notre collectivité.

Nous n'en gardons pas moins une farouche volonté de désendettement pour ne pas hypothéquer l'avenir des jeunes générations. Au 31 décembre 2021, notre stock de dette s'élevait à 872 M€, ce qui atteste des finances très saines avec des capacités de désendettement de notre collectivité de moins de 4 ans. Mais plus que les chiffres à la vérité toujours abrupte et sèche, ce sont les actes qui m'intéressent, et dans ce domaine notre collectivité poursuit en parallèle une double résolution : des interventions d'urgence couplées à des investissements de long terme pour adapter les Alpes-Maritimes au monde qui vient, en y améliorant sans cesse la qualité de vie de ses habitants.

L'action du Département se décline aujourd'hui de trois manières. Nous agissons sur nos compétences dédiées mais aussi hors de celles-ci, en transversalité. C'est tout le sens de la feuille de route que nous vous avons fait parvenir il y a quelques semaines dans une brochure. Beaucoup d'entre vous m'en ont félicité, et je partage ces félicitations avec le service de la communication du Cabinet mais également avec l'administration. Nous y retrouvons plusieurs plans majeurs qui structurent les politiques GREEN Deal et SMART Deal jusqu'en 2028. Je me réjouis à nouveau que nous ayons tous décidé en 2017 de ces deux politiques transversales et structurantes.

Citons tout d'abord le plan collège. Joëlle ARINI ne ménage pas sa peine sur ce plan collège, et nous y sommes particulièrement attentifs. Ce plan va nous permettre de conforter les collèges et de donner de la proximité à tous nos jeunes. Le plan santé ensuite, et le plan de modernisation des EHPAD, avec le vice-président Jacques GENTE. Là aussi, nous avons un point de vigilance, et je peux vous affirmer combien les EHPAD, dont un article de *Nice Matin* hier a relaté toutes les difficultés, font l'objet de soins attentifs de notre part et d'une volonté de modernisation pour faire en sorte que les familles reprennent confiance, malgré ce qui s'est passé pendant la crise COVID.

Le plan de transition numérique continue aussi de se déployer. Merci au vice-président David KONOPNICKI. Je sais combien il est impliqué sur le numérique et sur la Maison de l'intelligence artificielle pour faire avancer les sujets. Ils sont multiples et variés. Nous prenons

la révolution numérique à bras-le-corps et en pleine conscience. Le plan mobilité, pour lequel, dans le cadre du GREEN Deal, nous avons une vraie volonté de changer de registre et de faire en sorte que la mobilité douce soit un complément d'accès au travail, et à la circulation dans la vie quotidienne et touristique de notre département.

Pour l'action sociale, à laquelle nous avons consacré 579 M€ en 2021, c'est-à-dire le tiers de notre budget, nos efforts en faveur de l'insertion portent leurs fruits, cher Bernard CHAIX. Nous avons fait preuve d'innovation sur ce sujet. Nos services ont une vigilance à nulle autre pareille. L'équilibre entre les droits et les devoirs se traduit par des moyens conséquents, avec par exemple 14 M€ dédiés à des actions d'insertion conjuguées à un contrôle accru des droits et du suivi du contrat d'insertion. 100 % de nos allocataires bénéficient ainsi d'un contrat d'insertion dans les 15 jours qui suivent leur entrée dans le dispositif d'accompagnement. Les résultats suivent forcément. 1 200 personnes au RSA ont ainsi pu trouver un emploi en février. De fin 2020 à fin 2021, le nombre d'allocataires du RSA est tombé de 27 144 à 22 037, soit moins 19 % en un an.

C'est une politique gagnant-gagnant. L'accélération salutaire du retour à l'emploi nous permet en parallèle de baisser en mai de 400 000 € notre enveloppe mensuelle de RSA, et ce malgré une revalorisation de 1,8 % de l'allocation décidée par le Gouvernement. C'est une fierté. Nous servons aujourd'hui d'exemple national. Notre réussite nous a valu de multiples rencontres, et je veux retenir celle du président du groupe majoritaire du Sénat Bruno RETAILLEAU, ancien président de région et de département, qui a connu les affres de la gestion du RSA, et qui est venu s'inspirer au plan législatif de nos pratiques en début d'année, comme l'ont fait également les responsables d'une dizaine de départements.

Hors de nos champs de compétences spécifiques, nous répondons aussi aux menaces majeures de notre époque, à commencer par le bouleversement climatique et ses conséquences en matière de risque. Tu le sais mieux que quiconque, chère Anne, dès que l'on parle de risque, tu es présente et vigilante sur le sujet. Il est inutile de rappeler combien notre département est en veille sur ces enjeux. Le climat change chaque jour sous nos yeux. Nous le constatons encore en ce mois de mai où tous les records de chaleur sont battus. Loin des objectifs de limitation du réchauffement à 1,5 degré fixés par la Cour de Paris, nous sommes plutôt aujourd'hui sur une trajectoire de réchauffement de 2,5 à 3 degrés à la fin du siècle, avec des conséquences dramatiques, dont la submersion des zones côtières. Il nous reste trois ans pour respecter les délais et réduire la production de CO2.

Nous y sommes pleinement engagés. Avec ses moyens, notre Conseil départemental est lancé dans cette course contre la montre avec les leviers multiples et complémentaires, coordonnés par le vice-président en charge des politiques environnementales, Jérôme VIAUD, qui se sert aussi de son territoire pour faire des expérimentations. Nous investissons ainsi pour les 6 ans à venir 250 M€ dans la transition écologique, ce défi crucial et passionnant sur lequel notre génération sera jugée, avec une innovation que nous avions décidée et qui porte aujourd'hui ses fruits : la SEM Locale Energy 06 qui vient d'engager son premier chantier avec le parc photovoltaïque de Saint-Auban dont nous avons posé la première pierre. Elle va également travailler sur les solutions liées à l'hydrogène et aux réseaux de chaleur. Notre

guichet Confort Energie propose de son côté jusqu'à 12 000 € d'aides aux propriétaires pour des travaux de rénovation énergétique. Ce sont autant de réponses concrètes par lesquelles nous travaillons pas à pas à améliorer le quotidien des Maralpins et préparer leur avenir.

En complément de notre plan de mobilité (500 M€), de nos 20 parcs départementaux, de notre soutien au Parc national du Mercantour, de la restauration de nos sentiers de randonnée, cette dynamique se traduit donc sur le terrain, y compris dans les parcs naturels régionaux, avec l'inauguration le 7 mai de la randonnée des balcons des Gorges Rouges, formidable itinéraire au service de l'écotourisme, ou encore par ce week-end du Festival outdoor qui a connu un succès impressionnant le 1^{er} mai. Carine PAPY ne ménage pas sa peine pour valoriser le sport et pour être présente. Vous étiez tous à ses côtés pour ce Festival outdoor, pour proposer et voir les 600 expériences gratuites sur 140 sites. Merci à la ville de Cannes et à son maire David LISNARD d'avoir accueilli le camp de base de ce Festival. Nous tournerons chaque année sur un site. Cette année, plus de 20 000 visiteurs, du littoral jusqu'aux cimes du Mercantour, sont passés par ce Festival.

Notre action SMART Deal s'est traduite quant à elle par l'ouverture de notre SMART Corner. C'est là aussi un exemple que la France vient visiter, comme Claude RIBOULET, président du Conseil départemental de l'Allier ainsi que de la commission numérique de l'Association des départements de France. Ce SMART Corner diffuse les bonnes pratiques numériques au sein de notre collectivité. Il s'en est tellement bien inspiré qu'au cours de la visite de la Maison de l'intelligence artificielle, Claude RIBOULET m'a proposé, mon cher David, de revenir chaque année faire une session dans les Alpes-Maritimes, considérant que nous sommes à la pointe de ce qu'il est bon de mettre en œuvre, tant en communication et en application interne que sur l'externalisation de cette révolution du numérique que nous essayons de maîtriser du mieux possible.

En parallèle, nous poursuivons le déploiement de la fibre. Je le répète, porté par le bras armé du Département, le Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes Méditerranée (SICTIAM) en est l'opérateur. Si nous avons aujourd'hui un an et demi à deux ans de retard, l'article 40 qu'a fait jouer à un moment donné la Région contre le SICTIAM en est probablement la raison. Mais nous avançons, et la fibre commence à arriver aujourd'hui partout dans les communes. Nous faisons également beaucoup pour former, diffuser, et donner la passion de cette intelligence artificielle auprès de nos collégiens. Le projet Arc-en-Ciel, avec l'Inspecteur d'Académie, nous permet de continuer à avancer.

La gestion au cordeau de notre collectivité nous a donné les moyens de bonifier sans cesse la vie des Maralpins. En attestent les différentes délibérations présentées ce matin qui ont une forte résonnance sur l'actualité. Nous devons en effet assumer plusieurs défis, à la fois conjoncturels et structurels, à un moment où l'inflation monte en flèche avec près de 5 %, et où le coût des matières premières et de l'énergie atteint des tarifs rédhibitoires. Par exemple, pour nos collèges, si le coût du gaz n'était pas contractuellement maîtrisé et bloqué pour les deux prochaines années sur une dépense annuelle d'1,2 M€, il représenterait aujourd'hui plus de 3,1 M€. D'une manière générale, l'inquiétude monte chez tous les Français face à

l'augmentation des prix. Il nous incombe donc à notre échelle de leur apporter des réponses circonstanciées pour amortir l'impact des crises sur leur pouvoir d'achat.

Nous devons aussi répondre aux exigences du temps long et de l'équité territoriale avec deux dossiers majeurs. Le premier est la lutte contre les déserts médicaux, qui fait partie de nos actions depuis des années. Les choses sont relativement difficiles, mais nous entrons maintenant dans le vif du sujet avec des propositions concrètes pour avoir une offre de soins complète partout sur le territoire. Le second est le travail de fond en faveur de la prise en charge du grand âge. Les pouvoirs publics ont un rôle moteur fondamental à jouer sur ces sujets. Rien ne pourra se faire sans eux, dans une complémentarité publique privée bien comprise, maîtrisée et régulièrement évaluée.

Pleinement investi dans son rôle de proximité, le Département apporte des réponses concrètes. Le 17 décembre dernier, nous avons lancé un plan de lutte contre les déserts médicaux, et c'est un engagement fort de notre collectivité qui me tient particulièrement à cœur. Cette mission s'inscrit bien évidemment dans la complémentarité de l'Etat. Je l'ai dit et je le répète, c'est l'Etat qui a cette compétence et cette mission régalienne. Nous n'en avons pas la maîtrise. Depuis Marseille, l'Agence régionale de santé (ARS) nous apporte son aide, mais Marseille reste loin, et nous voulons, avec nos hôpitaux ruraux et nos EHPAD, être ce point relais pour pouvoir lutter efficacement.

Si la densité médicale reste environ de 20 % supérieure dans les Alpes-Maritimes à la moyenne nationale, elle est inégalement répartie et décroît régulièrement du fait du vieillissement de notre population médicale. 59 % de nos médecins généralistes ont plus de 55 ans. Le haut et le moyen pays – La Gaude, Puget-Théniers, Saint-Vallier-de-Thiey, et Tende en particulier – souffrent ainsi de difficultés d'accès aux soins et sont classés en zone d'intervention prioritaire. 11 autres territoires sont classés en zone d'action complémentaire. Dès le mois de février dernier, notre plan de lutte contre la désertification médicale s'est donc traduit par l'ouverture d'un centre de santé départemental à Puget-Théniers. Dans ce centre pilote d'expérimentation, nous avons installé un médecin et deux infirmières, que seront appelés à rejoindre au fil des mois différents spécialistes.

Aujourd'hui, nous allons préciser les modalités de notre plan, soit 2 M€ pour les cinq années à venir qui s'articulent autour de quatre mesures principales : doublement de l'aide à l'installation des professionnels de santé en zones sous-dotées, avec un plafond qui passe de 5 000 € à 10 000 € en contrepartie de la promesse de s'installer pour trois ans ; 1 000 € par mois versés aux étudiants en médecine durant les deux dernières années de leur internat, prêts à s'installer cinq ans en zones sous-dotées ; 1 500 € versés aux internes en médecine pour l'acquisition de matériel nécessaire à des stages en zones sous-dotées ; 450 € par mois pour compenser les frais de transport ou de double loyer des internes et médecins s'installant trois ans au moins dans un dispositif de coordination des soins.

Notre action en faveur de la santé ne s'arrête pas à des dispositifs incitatifs. Nous venons d'acter l'installation de notre institut départemental Axel Khan au cœur de Nice, pour un parcours de soins coordonné en faveur des patients et des familles. En parallèle, dans la foulée

de notre 14ème appel à projets santé lancé le 5 mai dernier et doté de 2,3 M€, nous allons engager pour 2022-2023 un appel à projets complémentaire de 2 M€ spécifiquement dédié à financer des projets d'envergure dans le domaine de l'innovation et de la recherche médicale. Depuis 2006, 13 appels à projets santé nous ont permis de soutenir 266 projets, pour 35 M€. Derrière ces chiffres, ce sont des vies qui ont été sauvées ou améliorées grâce à l'optimisation des diagnostics ou des techniques opératoires, en matière de cancer tout spécialement. Nous sommes remerciés en permanence pour le soutien au synchrocyclotron et pour sa modernisation. Ce sont des remerciements qui réchauffent le cœur et qui nous encouragent à aller plus loin.

Dans le registre des solidarités humaines, je vais d'autre part vous inviter à voter un certain nombre de mesures en faveur de la prise en charge des seniors et des personnes en situation de handicap, autre défi capital de ce siècle qui nécessite sans cesse des innovations et des adaptations de tous nos dispositifs. Via une convention avec l'Etat et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, nous allons étoffer l'offre d'hébergement en soutenant 35 projets d'habitats partagés pour la période 2022-2029, avec une aide de 10,8 M€. Ce sont des alternatives aux EHPAD, aux foyers logements, de petits ensembles de logements autonomes ou de colocation où les habitants peuvent vivre ensemble dans des espaces individuels, associés ou partagés, dans un environnement adapté et sécurisé, à proximité des services publics et des commerces.

Pour valoriser les métiers de l'aide à la personne qui ont absolument besoin d'un coup de pouce, nous allons en outre renouveler le fonds d'urgence de 200 000 € que nous avions voté fin 2020 pour aider les 33 établissements sociaux et médicosociaux dépendants du Département. Ce fonds a déjà permis de verser une prime de 5 000 € à 26 professionnels, médecins, infirmiers ou aides-soignants. Nous allons aussi subventionner les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les fameux SAAD. Nous savons combien ils sont en difficulté, combien nous les avons aidés dernièrement, et combien nous les aidons aujourd'hui pour qu'ils s'équipent de systèmes de télégestion. Nous allons aussi soutenir les aidants, augmenter notre aide financière à France Alzheimer, ou encore déployer deux nouvelles haltes répit à Cagnessur-Mer et à Saint-Cézaire-sur-Siagne, qui s'ajouteront aux cinq haltes déjà existantes.

La solidarité est bien-sûr l'ADN de notre département. Elle s'est manifestée en faveur de l'Ukraine dans un contexte dramatique que chacun connaît, avec l'avion que nous avions affrété le 18 mars, initialement prévu pour le devoir de mémoire, pour 148 réfugiés, femmes et enfants pour l'essentiel, qui avaient pu être rapatriés. Avec Auguste VEROLA qui ne ménage pas sa responsabilité sur l'enfance, nous avons veillé à ce qu'il y ait une prise en charge par les équipes médicosociales du Département et par l'Association Happy life planet. Ils ont été installés dans des hébergements collectifs, puis dirigés vers des logements solidaires, dans le cadre d'un partenariat que nous avons noué avec Pôle emploi. Plusieurs adultes ont déjà trouvé un travail. Nous assumons aussi jusqu'à la fin de l'année scolaire la prise en charge de ceux qui ne le peuvent pour financer le parcours des enfants. L'ensemble de ce dispositif de solidarité devrait représenter au total un engagement de près de 650 000 € pour notre collectivité.

Après la COVID, après la tempête Alex, et après l'accueil des familles ukrainiennes, nous n'en avons pas fini avec les mesures d'urgence, notamment face à la flambée des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires. Je vais donc vous proposer aujourd'hui l'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour la consommation d'énergie et la préparation des repas aux collèges. Je l'ai déjà évoqué précédemment, et il faut nous y préparer puisque la rentrée sera probablement difficile. Il faut également augmenter les dotations en faveur des associations impactées dans le secteur de la culture, des sports et de la jeunesse, en abondant de 15 %. Il y a de la part des présidents de ces associations des demandes qui se manifestent chaque jour un peu plus. Ces mesures auront un coût de 4 à 7 M€. Dans la même veine, nous modifierons le Règlement intérieur du fonds de solidarité logement qui soutient les ménages à faibles revenus en réhaussant de 10 % le taux actuel pour la prise en charge des factures d'eau, de gaz et d'électricité, et en passant de 400 € à 800 € le plafond maximal des aides octroyées aux foyers en situation de précarité.

Mes chers collègues, je vais m'arrêter là. En même temps que la présentation de cette séance, j'ai voulu dans mon propos faire un compte rendu de notre activité, sur les grandes étapes et les grands sujets. Cette séance me conforte dans l'idée que nous sommes la bonne collectivité, la collectivité de proximité, la collectivité où la compétence territoriale nous amène avec beaucoup d'efficacité à répondre aux demandes. Tout au long de leur vie, les Maralpins bénéficient des aides du Département, où qu'ils résident, pour les protéger des crises et pour les préserver, dans un territoire exceptionnel que nous voulons continuer à porter ensemble et où il fait bon vivre.

Ces engagements forts, ce sont ces caps que nous vous proposons et que nous portons au quotidien. C'est un message que je veux vous rappeler. Nous le rappelions souvent lorsque nous étions des conseillers généraux. Aujourd'hui, nous sommes des conseillers départementaux, avec des cantons qui se sont regroupés, et je trouve que c'est une idée qui se dissout un peu. Le conseiller départemental doit avoir une vision départementale. Nous sommes des conseillers départementaux du département des Alpes-Maritimes, et pas uniquement de nos villes et de notre canton. Merci pour votre vision, votre dynamisme, votre écoute, et ce que vous allez nous apporter pendant cette séance.

M. SEGURA.

M. SEGURA.- M. le Président, mes chers collègues, avant d'aborder le cœur du sujet de notre assemblée plénière, je souhaite d'abord rendre hommage à deux anciens maires de notre département qui nous ont quittés récemment. Paul NOBIZE, ancien maire de Daluis, et rescapé de la Seconde Guerre mondiale. Il était engagé et dévoué, et aura consacré toute sa carrière à son village et ses habitants, ce qui lui aura valu leur entière confiance pendant 31 ans. Je voudrais également saluer la mémoire d'Adrien LOTTO, ancien maire de Saint-Etienne-de-Tinée, apprécié pour son investissement au sein de l'association locale des Anciens Combattants. Il aura lui aussi marqué l'histoire de son village. Il est important pour nous de rendre hommage à ces femmes et à ces hommes engagés pour notre département et nos communes, puisque l'engagement pour notre territoire est ce qui guide notre action. C'est notre boussole.

Cet engagement se manifeste notamment avec les opérations de construction qui ont suivi la tempête Alex. 17 mois après cette terrible catastrophe naturelle, les travaux continuent et nous avançons ensemble. Nous tenions à remercier une nouvelle fois toute l'implication et la solidarité des agents, des institutions et des associations, des bénévoles et des entreprises, qui œuvrent quotidiennement à la reconstruction pérenne de nos vallées. Je profite également de cette séance de l'assemblée plénière pour saluer une nouvelle fois l'engagement de mes anciens collègues des Forces de l'Ordre, mais aussi la Sœur Marie-Claude, pour tout le courage dont ils ont fait preuve le dimanche 24 avril, lorsque le Père RUDZINSKI a été victime d'une attaque au couteau, à l'église Saint-Pierre d'Arène de Nice. Nous lui souhaitons une nouvelle fois un bon rétablissement.

Notre engagement s'est également manifesté en faveur de l'Ukraine, victime d'une invasion de la part de la Russie depuis le 24 février 2022. A ce jour, nous vivons le plus grand mouvement des réfugiés en Europe. Aucun conflit n'avait engendré de telles migrations depuis la Seconde Guerre mondiale sur notre territoire. Les bombardements répétés, l'escalade de la violence, les attaques contre les villes et les territoires ukrainiens engendrent un exode massif du territoire, de femmes, d'enfants et d'hommes fuyant la guerre. En ces moments historiques et décisifs que nous traversons, notre groupe soutient et encourage toutes les actions de solidarité humaine et territoriale mises en place pour soutenir le peuple ukrainien.

Pour aller vers une note plus positive, je souhaite saluer l'engagement de nos sportifs maralpins, avec les exploits du skieur alpin azuréen, Mathieu FAIVRE, qui a gagné la médaille de bronze sur le slalom géant aux Jeux olympiques d'hiver de Pékin, ainsi que Maxime MONTAGGIONI qui est parti décrocher la médaille d'or aux Jeux paralympiques de Pékin sur l'épreuve de para-snowboard.

Vous venez, M. le Président, de faire une charge politique contre le Président MACRON et le Gouvernement, sans faire preuve d'humilité, sans prendre en compte le résultat des élections présidentielles. Les Françaises et les Français se sont exprimés et ont rejeté la candidate et le projet que vous souteniez. Le dimanche 24 avril 2022, Emmanuel MACRON a été réélu Président de la République française. Nous lui adressons nos chaleureuses félicitations, et nous lui souhaitons de la réussite et du succès au service de la France. Je pense qu'ici, tous souhaitent la réussite de la France.

Permettez-moi de saluer l'engagement de Bruno LEMAIRE pour avoir sauvé notre économie et être au plus près de nos entreprises pendant cette période de crise. Une France des territoires, une France au plus près des Françaises et des Français. A la faveur des législatives, j'espère que la majorité présidentielle aura cette majorité essentielle pour conduire les réformes tant attendues par les Français qui ont réélu le Président MACRON pour cinq ans.

Je souhaite vous rassurer M. le Président, personne ici ne remet en cause le Département, et encore moins son fonctionnement. Personne ici ne souhaite voir disparaître le Département. Je tiens à le rappeler, le Président de la Métropole n'a jamais demandé la disparition du Département. Je vous rappelle, sans vous faire offense en tant qu'ancien parlementaire, que seul un débat au Parlement pourrait traiter de ce sujet. Seules les deux Chambres.

Pour revenir à notre séance, notre ordre du jour porte notamment sur le compte administratif, et je laisserai mon collègue Philippe PRADAL intervenir sur ce sujet lorsque nous étudierons cette délibération. Comme à notre habitude, nous serons attentifs et déterminés à soutenir les mesures qui vont dans le bon sens, celui de l'intérêt général. Je vous remercie.

M. Le Président. - Mme GOURDON, vous avez la parole.

Mme GOURDON.- Merci M. le Président. Mes chères et chers collègues, cela fait maintenant plusieurs années que nous commençons nos discours par un inventaire des catastrophes qui nous atteignent et nous impactent avec violence, que ce soit au niveau local, national ou mondial : les sévères inondations locales de l'automne 2019, la tempête Alex, véritable cataclysme dans nos vallées, le Covid à l'échelle mondiale, évidemment l'accélération très inquiétante du réchauffement climatique, et maintenant la guerre en Ukraine. Tous ces événements ont des répercussions immédiates et fortes sur notre vie quotidienne, sur notre fonctionnement collectif, sur le travail, la solidarité, l'énergie et l'alimentation, et par conséquent sur les budgets dont celui de notre collectivité.

Ces événements et catastrophes successives nous ont amenés et nous obligent à nous adapter, à prévenir et anticiper, à faire face à des dépenses imprévues, à développer une solidarité instantanée, à inventer des actions rapides pour répondre aux besoins. Je dirai que notre Collectivité, avec ses services efficients et mobilisés, a su réagir chaque fois, et souvent dans l'urgence, aux situations de catastrophe que je viens d'évoquer.

Cependant, ce n'est qu'un début. Si le Covid semble s'éloigner, en revanche le dérèglement climatique avance beaucoup plus vite que prévu, et tous les rapports des scientifiques ne tirent plus la sonnette d'alarme mais lancent des sommations et des injonctions à agir des plus impératives.

La guerre en Ukraine, complètement inattendue, rebat aussi les cartes : celles de l'énergie en premier, qui reposent l'urgence d'une plus grande autonomie énergétique avec le développement des énergies renouvelables notamment ; celles de l'alimentation des populations et le risque de pénurie qui nous atteint déjà et qui impose plus nettement la nécessité d'une autonomie alimentaire plus grande, au moins au niveau européen. Et notre collectivité, avec toutes les autres, doit pouvoir agir et proposer des solutions à son échelle d'abord, puis mutualiser et globaliser les solutions.

Il est difficile aujourd'hui d'anticiper des budgets avec l'augmentation importante des prix des matières premières et le vent d'inflation qui se lève également brutalement. Pourtant nous sommes là aujourd'hui pour cela et nous avons à analyser notre compte administratif de l'année écoulée.

Je dirai que nous avons finalement de la chance, si l'on peut dire, malgré ce contexte difficile que je viens d'évoquer. Une crise comme le Covid a paradoxalement eu un effet positif sur les finances de notre collectivité qui en avait un besoin criant suite à la tempête Alex. En effet, avec le confinement, les modes de travail se sont rapidement adaptés avec le développement du télétravail. Les déplacements des populations ont propulsé l'an dernier les

recettes de droits de mutation liés aux transactions immobilières à un niveau jamais atteint et au-delà de toutes les prévisions les plus optimistes. Alors que de 2010 à 2020 la progression annuelle moyenne des droits de mutation entre les prévisions du budget primitif et le réalisé s'établissait à environ 20 M€, l'année 2021 a vu une progression de 116 M€ entre les prévisions et le résultat de l'année. C'est énorme.

Nous sommes donc une collectivité riche grâce à ces droits de mutation qui nous permettent de stabiliser de façon confortable notre situation financière. La très forte hausse des droits de mutation dont le montant atteint 616 M€ nous a permis d'assumer les dépenses exceptionnelles liées à la reconstruction des vallées ou aux effets du Covid. 29 % de plus qu'en 2020, c'est un record qui nous a donné de l'aisance. En conséquence de ces précieuse recettes, l'épargne remonte à un taux confortable.

C'est une chance pour notre budget, mais pas pour tous nos concitoyens, comme vous l'avez aussi souligné. En effet le prix de l'immobilier s'envole, les biens à vendre se font rares et les augmentations des taux d'intérêts arrivent. Qui pourra acheter sa maison ou son appartement avec des revenus moyens ? En tous cas, pas les jeunes ménages, qui iront voir ailleurs, et que nous perdrons comme forces vives. C'est déjà le cas, les statistiques le montrent, avec un vieillissement accéléré dû en partie au départ des jeunes. C'est écrit dans le rapport enfance. Les ménages moyens quant à eux s'endetteront pour la vie, avec les risques que cela comporte.

Qui seront nos futurs concitoyens? Des résidents secondaires en nombre plus important encore? et encore plus riches? Mais qui pour remplir les missions de services publics dont nous sommes fiers et auxquelles nous sommes attachés. Nous savons déjà qu'il est difficile de recruter des policiers municipaux, des enseignants, des aides-soignants, compte tenu du prix trop élevé des logements et des loyers. N'y a-t-il pas un risque important pour la mixité et l'équilibre de nos populations? Cela ne dépend pas de nous directement, mais en tant qu'élus il faudrait élargir notre focale et imaginer ce que sera notre population de demain. Comment agir dans ce domaine, je n'ai pas vraiment de solution, mais je pense qu'il faut avoir cela en tête. C'est en train de se préciser et de se développer.

Pour revenir au compte administratif, nos droits de mutation représentent 44,13 % de nos recettes de fonctionnement. C'est un ratio énorme qui marque notre grande fragilité. Un effondrement comme en 2008, et nous dégringolons à nouveau. Nous sommes d'autant plus fragiles que nous n'avons plus de levier fiscal et que nous dépendons des transactions immobilières et de l'évolution des recettes de TVA. Comme vous l'avez souligné, cela nous place en difficulté et mettra les communes en difficulté de la même manière. Nous avons peut-être affaire à une volonté de recentralisation. Cela semble net et va nous coûter cher.

La prudence s'impose, parce que nous avons aussi un endettement très important. L'encours de la dette avait baissé mais est remonté à près de 873 M€, voire à 946 M€ si l'on tient compte du remboursement de la dette transférée au travers de la dotation à la Métropole. L'annuité de la dette représentait 91 M€ en 2021, presque autant que toutes les politiques liées à l'action éducative, sportive et culturelle de l'année. Vous avez contracté en 2021 un emprunt de 115 M€, dont nous avons validé la nécessité, pour mettre en œuvre les investissements liés

à la reconstruction des vallées qui se sont élevés déjà à 88 M€ pour 2021. L'ensemble du budget 2021 a été piloté pour répondre à la priorité de la reconstruction des vallées, et le niveau du fonds de compensation de la TVA en est le témoin. Vous avez aussi maintenu l'aide aux communes et aux collectivités.

Il nous faut cependant être vigilants et répondre en même temps aux besoins sociaux de nos concitoyens. C'est notre mission principale. D'une année sur l'autre, de 2020 à 2021, la mission sociale est restée stable globalement, malgré quelques mouvements à l'intérieur. Le taux de réalisation des dépenses sociales en 2021 est de 103 %, soit 16 M€ de plus par rapport aux prévisions du début d'année. Au vu des dépenses supplémentaires, nous pouvons déjà nous en satisfaire, même si ce taux de réalisation est un indicateur de besoins forts.

Nous dirons cependant que le budget enfance et famille reste insuffisant au regard des besoins de plus en plus importants, et qu'un effort conséquent de rattrapage devra être fait dans ce domaine. En effet, le taux de pauvreté du département reste très élevé. La pression monte, les rapports se suivent et se ressemblent. La pauvreté, c'est plus de 16 % dans notre département, et elle concerne en premier lieu les enfants et les familles dans la précarité, notamment les femmes seules avec enfants.

Par ailleurs, l'année 2021 a vu le développement de nombreuses actions dans le cadre du GREEN Deal et du SMART Deal. Le dérèglement climatique qui s'accélère dangereusement ne nécessite pas seulement des actions diverses, et il faudrait un plan d'urgence mutualisé avec les communes, les agglomérations, la Région et bien-sûr l'Etat, mais déjà localement. Car c'est l'échelle de ce plan qui va être décisive dès maintenant. Il faut passer le turbo maintenant.

Sur le plan de l'énergie, 2021 a vu la naissance de la SEML GREEN Energy 06 et nous souhaitons qu'elle soit fortement soutenue pour arriver à des résultats rapides et efficients qui vont compter, car nous n'avons plus le temps d'attendre. En 2021 vous avez mis en place des programmes de mobilité douce, le développement des voies cyclables pour permettre l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail en plus du loisir qui font partie des solutions pour réduire le trafic automobile, grand producteur de CO2. Sur l'alimentation aussi, plus locale, plus durable, avec des actions contre le gaspillage alimentaire dans les collèges. 2021 a vu le vote par notre Assemblée d'un plan volontariste et innovant de l'agriculture. Nous attendons avec impatience le démarrage du projet des fermes départementales que nous avions proposé, ainsi que la mise en œuvre du 50 % bio et local dans les assiettes des collégiens que vous avez annoncés pour 2022.

Concernant le SMART Deal, en 2021, là aussi de nombreuses actions se sont mises en place. Nous n'allons pas commenter les actions, mais nous demandons instamment que soit accordée une réelle et efficace attention aux 17 % de la population qui ne sont pas dans le coup et qui souffrent d'illectronisme, nouvelle forme d'illettrisme. Ce sont les chiffres de votre rapport, et cela touche les mêmes publics. C'est important puisqu'il ne s'agit pas que de personnes âgées, mais aussi de personnes dans la précarité. Souvent, ces personnes n'ont pas accès ou ne réclament par leurs droits à cause de celà. Il nous faut donc absolument amplifier ces efforts.

Dans un autre domaine, qui concerne la sécurité des populations, je n'ai pas vu dans le bilan 2021 la réponse à une question que j'avais posée après la tempête et qui était apparue comme importante : après la tempête Alex et le black-out total des communications, nous avions décidé que cela ne devait plus se produire. Vous vous souvenez, plus aucune communication n'était possible, avec les pompiers, les secours, la police, les autorités, la population. Un trou noir de plus de 24 heures dans une situation apocalyptique. Est-ce qu'une solution a été recherchée, trouvée avec la Préfecture pour ne plus se retrouver dans cette situation ? Il me semble important d'y revenir.

Pour conclure notre analyse et notre perception de ce compte administratif, je rappellerai qu'avec Jean Raymond VINCIGUERRA nous avions voté pour le budget 2021 afin de répondre solidairement aux besoins immenses liés à la catastrophe Alex. Aujourd'hui, avec Mathieu PANCIATICI nous approuverons ce compte administratif comme ayant rempli l'objectif principal qui avait été fixé au budget dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je reviens quelques instants sur les propos de M. SEGURA. Ce n'est pas une habitude dans cette enceinte que de faire une reconnaissance aux maires qui nous ont quittés, même s'ils ont été des personnalités importantes du département. Nous avons l'habitude de saluer la mémoire de ceux qui nous ont quittés et qui ont siégé ici. Néanmoins, je suis en effet entièrement d'accord avec vous, Paul NOBIZE était un ami personnel et un maire de mon ancien canton avec qui j'ai beaucoup travaillé. Je l'ai pleuré le jour de ses obsèques, tout comme Adrien LOTTO avec qui j'avais travaillé lorsqu'il était maire et avec qui nous avions fondé l'association Alpes d'Azur à l'époque. Son départ a été pour moi un moment d'émotion, même si l'âge est là.

Vous avez aussi évoqué de grands champions qui ont remporté des titres, et je m'en réjouis aussi évidemment. C'est aussi la politique du Département qui est récompensée au travers du succès de ces champions de ski aux Jeux Olympiques.

Sur la charge contre le Président de la République, je pense que vous n'avez pas bien interprété mon discours ou que vous n'avez pas été attentif. Ce n'est pas une charge sans discernement, ni surtout sans humilité. Ce n'est pas ma manière de voir les choses. Je suis respectueux du résultat des élections et du suffrage exprimé par les Français, ce qui n'enlève rien à mon inquiétude ni à ma citation sur le jugement de ces cinq dernières années pour lesquelles il y a effectivement eu des sujets contre lesquels je ne partageais pas ces affaires-là. Cela veut dire aussi que pour les cinq prochaines années, les efforts sont là, et j'ai bien précisé dans mon propos qu'à ce stade du quinquennat, je souhaitais au Gouvernement et au Président de la République de recoudre la France et de réconcilier les Français. Ce n'est donc peut-être pas sans humilité ni sans discernement.

Sur l'inquiétude que j'ai manifestée et qui est toujours présente, je me réjouis de vous entendre, avec la solidarité du groupe que vous présidez, exprimer sur ces bancs que le Département doit continuer à exister, à vivre, à être présent, et qu'il ne doit pas être dissout pour tout ou partie. Néanmoins, mes inquiétudes se fondent sur différentes déclarations, dont

une déclaration récente du premier adjoint, M. BORRE, interviewé sur le Conseil départemental et qui indiquait que le Conseil départemental n'était plus qu'un guichet qui finalement distribuait des subventions et des aides sociales. Cela me gêne beaucoup. Notre action n'est pas un guichet où nous distribuons des aides et des subventions. C'est une Collectivité qui monte des projets et se bat avec conviction. Je pense que nous en faisons tous les jours la démonstration. Et M. BORRE de conclure : « donc oui, sur la Métropole, il me semble que le Département devrait et pourrait disparaître. » Voilà pourquoi nous manifestons nos inquiétudes. Mais je suis heureux de vous avoir entendu prononcer ici un son de cloche différent.

Mme GOURDON, vous avez raison, les différentes mauvaises nouvelles se sont succédées. Nous y avons fait face, et nous continuerons de le faire. Nous partageons également avec vous le vieillissement de notre population. Comment répondre à ce vieillissement ? Je pense que c'est là aussi en faisant la démonstration de notre volonté d'être créateurs de nouveaux métiers, de richesse et d'attractivité, en essayant de trouver dans le cadre de l'aménagement du territoire les bons développements, tout en préservant notre territoire et en l'inscrivant dans une certaine dynamique pour attirer des jeunes. En cela, nous ne sommes pas seuls sur cette affaire. Les porteurs d'activité économique que sont les chefs d'entreprise, auxquels j'associe la catégorie des maires, me paraissent importants, et nous aidons les maires au maximum pour lutter contre le vieillissement de notre population.

Concernant les DMTO, je l'ai évoqué dans mon propos, tout le monde partage cet avis. 44 % des recettes proviennent des DMTO. Il y a une fragilité, et c'est pour cette raison que nous devons avoir une gestion maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement. Sur les dépenses d'investissement, dans les moments où nous en avons les moyens comme c'est le cas aujourd'hui, il faut pousser le curseur, mais en veillant à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Sur le plan d'urgence pour l'environnement, le Conseil départemental a l'habitude d'agir sans bruit, sans effet de manche, et sans être un bateleur de foire. Peut-être faudrait-il le faire un peu plus savoir, mais à mon sens, le plan d'urgence existe. La SEM locale GREEN Energy va par exemple lever 22 M€ de fonds sur les prochaines années pour le développement de certaines énergies renouvelables. De même, nous allons vous proposer dans une séance une augmentation de capital pour passer de 3,3 M€ à un capital de 4,9 M€. Nous sommes donc bien préoccupés par ce plan d'urgence. Je pense Mme GOURDON que nous sommes en phase sur ces sujets, même s'il n'y a pas le qualificatif de plan d'urgence.

Ensuite, comment lutter contre l'illectronisme? De la même manière, c'est l'acculturation que nous faisons vis-à-vis du numérique et de cette révolution qui nous touche, avec en premier lieu le SMART Corner qui dans un premier temps se met au service des 3 500 fonctionnaires de notre collectivité pour les former et les encadrer, puis dans un second temps des collectivités, communes et autres départements, pour essayer de pouvoir développer une appropriation par tous de ces technologies et surtout de faire de l'accompagnement. Nos services sont dans cet accompagnement, et dans nos maisons du département nous assurons aussi cet accueil qui sert également pour toutes celles et tous ceux qui sont confrontés à des

démarches diverses et variées et des demandes en ligne. Nous sommes donc au maximum, mais je suis convaincu qu'il faut continuer à œuvrer dans ce sens, et vous soulignez qu'il faut aller plus loin.

Sur le trou noir de communication, j'ai écrit au Préfet des Alpes-Maritimes. Je pense qu'il est de son autorité et de sa responsabilité de coordonner effectivement les moyens de communication qui doivent être mis en place, sans interruption, quel que soit le territoire, et quelle que soit la catastrophe qui nous touche. C'est en cours, et nous attendons sa réponse sur ce sujet.

Voilà ce que je peux vous dire par rapport à ces interventions, en soulignant tout l'engagement qui est le nôtre sur ces sujets. Oui, le changement climatique est quelque chose qui produit des effets et doit nous encourager à être toujours présents sur ce sujet. C'est ce que nous faisons avec le comité d'experts, présidé par Louis BODIN, qui ne cesse de monter en puissance. Nous avons, avec Florence FREDEFON, conduit cette politique d'innovation ainsi que des mesures qui doivent nous amener à vous proposer très rapidement des dispositions très efficaces. La première expérimentation que nous vous proposerons sur le sujet sera d'aller plus loin que ce que nous avions fait avec le projet Arc-en-Ciel sur le numérique, en déployant la démarche GREEN sur nos collèges. Tout doit être pris en considération : la production locale priorisée pour les repas, les bons comportements, etc. Il y a beaucoup à faire, et nous sommes très engagés sur ces sujets.

Yannick BERNARD.

M. BERNARD.- Je suis un jeune maire réélu, et je souhaitais adresser publiquement un certain nombre de remerciements, en particulier à Mme GUIT NICOL et à Mme ALBERICI qui m'ont accompagné pendant cette campagne. Ce renfort m'a été précieux. Je tiens aussi à vous remercier, M. le Président, ainsi que le député Eric CIOTTI. Quelques minutes après avoir découvert le corps du premier adjoint, vous m'avez appelé, et cela m'a fait vraiment plaisir. Vos mots résonnent encore dans mon esprit, et je vous en remercie.

<u>M. Le Président.</u>- Je vous remercie. Que ce soit Eric CIOTTI ou moi-même, il était normal, face à la situation d'un maire qui découvre malheureusement la disparition brutale et le suicide de son premier adjoint, que nous soyons solidaires, dans l'émotion et dans l'affectif. Merci de ce message.

Je cède la parole à Me BECK. Je précise que Mme le Payeur départemental doit quitter l'assemblée.

Mme le Payeur départemental quitte la salle des délibérations.

1. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2021

<u>Me BECK.</u>- Je soumets à l'assemblée le compte de gestion de Mme le Payeur départemental pour l'exercice 2021. Les grandes lignes sont les suivantes. En dépenses d'investissement, nous avons 351,5 M€, pour des recettes d'investissement de 258,6 M€. En

fonctionnement, nous avons 1,2 milliard d'euros de dépenses, et 1,4 milliard d'euros de recettes. Cela nous conduit à un total en dépenses de 1,64 milliard d'euros, et en recettes un total de 1,66 milliard d'euros.

Concernant les budgets annexes, pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, le compte 2021 est arrêté avec un excédent de 11 226,68 €. Pour le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, le compte 2021 est arrêté avec un excédent de 694 255,42 €. Pour le budget annexe du parking Silo, le compte 2021 est arrêté avec un excédent de 381 801,09 €. Enfin, le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, le compte 2021 est arrêté avec un excédent de 135 793,57 €.

Après les opérations de pointage et de mise en concordance, les résultats du budget principal et des budgets annexes du laboratoire vétérinaire départemental, de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, du parking Silo et du cinéma Jean-Paul Belmondo sont strictement conformes aux différents comptes administratifs correspondants. Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2021 ainsi que les comptes de gestion des budgets annexes sur les éléments chiffrés que je viens d'indiquer.

Le rapport n°1, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Mme le Payeur départemental rejoint la salle des délibérations.

2. <u>COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET</u> AFFECTATION DU RESULTAT

Me BECK.- Après une année 2020 profondément bouleversée par l'épidémie de COVID-19 et par la tempête Alex, le Département a connu un fort rebond économique en 2021, lui permettant de retrouver des fondamentaux financiers solides. Si la situation économique se normalise, elle reste tout de même très impactée par les travaux de reconstruction des vallées. Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 11 % par rapport à 2020 et s'élèvent à 1,3 milliard d'euros. Les droits de mutation atteignent quant à eux un niveau record, avec 616,2 M€, soit 138 M€ de plus qu'en 2020.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,1 milliard d'euros, hors provisions. Elles sont donc stables par rapport à 2020 et même en très légère diminution. En conséquence, les niveaux d'épargne progressent, avec 223,3 M€ d'épargne brute et 152,4 M€ d'épargne nette.

Les dépenses d'investissement sont en forte hausse en raison des travaux de reconstruction. Elles s'élèvent à 270,2 M€ hors dette, contre 171,7 M€ en 2020. 84 M€ ont été consacrés aux travaux de reconstruction des vallées.

Parallèlement, le recours à l'emprunt s'élève à 115 M€, comme en 2020, après 5 années de désendettement de 2015 à 2019 qui nous avait permis de réduire de 124 M€ le stock de dette. L'encours de la dette est en hausse en 2020 et 2021.

En ce qui concerne la présentation de ces dépenses par mission, la mission action sociale, qui est certainement celle qui occupe le plus le Département, représente 578,5 M€. Nous avons ensuite : 469,4 M€ pour le fonctionnement de l'administration ; 46,7 M€ pour le développement des infrastructures ; 209,1 M€ pour l'aménagement et le développement du territoire ; 93,3 M€ pour les actions éducatives, sportives et culturelles ; 60,8 M€ pour la mission Métropole ; 87,8 M€ pour la reconstruction des vallées.

Nous avons une note au rapporteur puisqu'un problème informatique a empêché la génération complète du fichier de la maquette du compte administratif 2021 relative à l'état du personnel. Cette note vous a été remise sur table.

Il vous est donc proposé de prendre acte du résultat de clôture. Après couverture du déficit d'investissement, l'excédent cumulé de fonctionnement s'élève à 33,7 M€. Cet excédent de fonctionnement sera affecté en recettes de fonctionnement. Pour terminer, je précise que ce compte administratif a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances.

M. Le Président.- Je vous remercie. M PRADAL.

M. PRADAL.- Je vous remercie M. le Président. Mon intervention sur le compte administratif sera brève puisque beaucoup de choses importantes ont déjà été dites. Qu'il me soit permis en introduction de remercier tous les services de la Paierie départementale et de notre collectivité qui nous ont permis d'avoir ce document clair et de qualité. Pour assurer le suivi de services support dans une autre collectivité, je mesure le travail que demande l'adoption d'un compte administratif. Merci à eux pour ce travail de l'ombre qui mérite d'être salué.

Je ne reviendrai pas sur le dynamisme des droits de mutation. C'est un élément partagé. Je partage à la fois tout à fait l'analyse posée et la vigilance qu'il convient d'y avoir. C'est un point qui fait l'unanimité dans notre assemblée aujourd'hui, et c'est important de le relever.

Autre point qui me paraît significatif dans ce compte administratif, nous avons vu la dépense publique augmenter sur un certain nombre de secteurs, et c'est une bonne chose. Le double effet de la crise sanitaire et de la tempête Alex a conduit notre Collectivité à augmenter son stock de dette pour permettre la réalisation d'un certain nombre de travaux et d'investissements. C'est bien, et c'est dire que lorsqu'il le faut, une collectivité doit être au rendez-vous de la dépense publique. Cela a été fait sans idéologie ni a priori. C'est un point que je souhaitais souligner et dire ma satisfaction à ce sujet.

Des adaptations importantes sont également intervenues dans le budget, notamment sur le niveau de la dépense publique. Lorsque certains postes ont été moindrement engagés au cours de l'année 2021, cela a permis des redéploiements sur d'autres secteurs, notamment pour les embauches réalisées face à la tempête Alex, au COVID, mais aussi pour renforcer les services départementaux en général. Cela démontre que lorsqu'il le faut, le Conseil départemental met de l'argent public là où cela est nécessaire. Cela me paraît important, car là non plus, il n'y a pas d'idéologie a priori de la réduction des dépenses publiques. La dépense publique n'est ni vertueuse ni non-vertueuse en elle-même. C'est plutôt ce qu'on en fait qui compte.

Par ailleurs, comme vous l'avez indiqué, un certain nombre de politiques publiques qui ne relèvent pas du Département ont permis d'alléger plusieurs dépenses. Vous avez évoqué notamment le RSA et la baisse significative de plusieurs centaines de milliers d'euros. La politique voulue, même si elle a été critiquée parfois, du quoi qu'il en coûte et du maintien en emploi dans un certain nombre d'entreprises malgré les effets de la crise sanitaire, a pu éviter la précarisation d'un certain nombre de personnes en bénéficiant ainsi indirectement à notre budget départemental.

J'ai juste un point de vigilance que je souhaitais pouvoir partager avec vous, en l'occurrence la sous-exécution du budget d'investissement. Nous constatons en effet, après l'adoption d'un budget avec des crédits très ambitieux, une exécution au compte administratif qui montre que nous n'avons pas réussi − pour des raisons que vous maîtrisez parfaitement mais qui ne nous ont pas été très clairement communiquées dans les rapports d'accompagnement du compte administratif − à engager tous les budgets qui avaient été prévus, notamment dans la section d'investissement. Par exemple, sur la tempête Alex, environ 150 M€ avaient été prévus, pour un engagement de 84 M€, soit une réalisation de l'ordre de 56 %. Cette sous-exécution, pour laquelle nous n'avons pas eu de justification très précise dans les documents qui nous ont été transmis, est un élément marquant de ce compte administratif. Les ambitions très fortes et très soutenues au moment de l'adoption du budget n'ont malheureusement pas pu être intégralement réalisées à l'occasion du compte administratif.

Enfin, dans votre propos, j'ai vu une double dimension. Vous avez relevé, en évoquant aussi votre humilité mais je dirais même un excès de modestie, que la communication du Département était parfois trop faible. Je n'ai pas le sentiment en lisant le quotidien *Nice-Matin* que vous soyez oublié. M. le Président, vous êtes bien couvert, notamment par *Nice-Matin*. N'ayez pas de crainte, la politique du Département est bien connue et bien relatée. Au-delà des éléments critiques que vous avez pu poser en début d'intervention, j'ai aussi entendu que sur des sujets majeurs, qui sont les défis de notre société, pour les habitants de ce département mais également au niveau national, c'est-à-dire l'emploi, l'insertion, le défi du dérèglement climatique, le pouvoir d'achat, vous posez des actions et des politiques entièrement en ligne et cohérentes avec les priorités fixées par le Gouvernement de Mme BORNE. Je serais donc tenté de conclure en disant qu'opposer les collectivités et les différents niveaux n'est pas forcément ce qui est le plus utile devant les défis face auxquels nous devons faire face. La partie de votre propos adressant des vœux de réussite au Gouvernement parce que ce sera la réussite de notre pays, recueille parfaitement notre accord.

<u>M. Le Président.</u>- Je vous remercie. Le code général des collectivités publiques m'interdit de vous répondre. Je prends acte de ce que vous venez de dire, et je vous donnerai réponse ultérieurement. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je demande à Me BECK de venir prendre la présidence.

M. GINESY quitte la salle des délibérations et cède la présidence à Me BECK.

Me BECK.- Je vous propose de procéder au vote du compte administratif 2021.

Le rapport n°2, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DES BUDGETS ANNEXES

<u>Me BECK.-</u> Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental présente en section d'investissement un résultat de clôture qui s'établit à un excédent de $3601,04 \, \text{€}$, et en section de fonctionnement un excédent de $7625,64 \, \text{€}$, pour un résultat cumulé de $11226,68 \, \text{€}$.

Le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO présente en section d'investissement un résultat de clôture qui s'établit à un excédent de 137 225,18 €, et en section de fonctionnement un déficit de 1 431,61 €, pour un résultat cumulé de 135 793,57 €.

Le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer présente en section d'investissement un résultat de clôture qui s'établit à un déficit de 1,2 M€, et en section de fonctionnement un excédent de 1,9 M€, pour un résultat cumulé excédentaire de 694 255,42 €.

Le budget annexe du parking Silo présente en section d'investissement un résultat de clôture qui s'établit à un excédent de 7 358,99 €, et en section de fonctionnement un excédent de 374 442,10 € pour un résultat cumulé de 381 801,09 €.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver ces comptes administratifs 2021, avec un vote séparé par budget annexe. Il vous est aussi proposé d'approuver le nouveau taux de déduction de TVA du laboratoire vétérinaire départemental pour l'année 2022, déterminé par le rapport entre les recettes 2021 soumises à TVA et l'ensemble des ressources 2021, soit un taux de 45,75 %.

Le compte administratif 2021 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2021 du budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2021 du budget annexe de la régie des ports de Villefranchesur-Mer, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2021 du budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

4. <u>COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DES BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DES RESULTATS</u>

<u>Me BECK.</u>- Pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, le résultat excédentaire d'investissement 2021 est affecté en recette d'investissement au compte 001 pour 3 601,04 €. Le résultat excédentaire de fonctionnement 2021 est affecté en recette de fonctionnement au compte 002 pour 7 625,64 €.

Pour le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, le résultat excédentaire d'investissement est affecté en recette d'investissement au compte 001 pour 137 225,18 €. Le

résultat déficitaire de fonctionnement est affecté en dépense de fonctionnement au compte 002 pour 1 431,61 €.

Pour le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, le déficit d'investissement est affecté en dépense d'investissement au compte 001 pour 1 292 552,53 €. Le résultat cumulé de fonctionnement est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour la même somme en recette d'investissement au compte 1068, le solde de 694 255,42 € est affecté en recette de fonctionnement au compte 002.

Pour le budget annexe du parking Silo, le résultat excédentaire d'investissement est affecté en recette d'investissement au compte 001 pour 7 358,99 €. L'excédent cumulé de fonctionnement est affecté en recette de fonctionnement au compte 002 pour 374 442,10 €.

L'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation du résultat du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. GINESY rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence de la séance.

<u>M. Le Président.</u>- Mes chers collègues, je vous remercie pour vos votes et cette confiance ainsi exprimée. Comme je le répète chaque fois, le Président sans les élus ne ferait rien. Merci à la gouvernance élue de cette Collectivité, et merci à notre administration, à notre Directeur Général des Services et à l'ensemble de ses équipes, pour cette bonne gestion. Merci aussi au Président de la Commission des Finances avec qui nous partageons tous ces aspects financiers.

5. <u>REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)</u>

<u>Me BECK.</u>- Ce rapport classique a pour objet d'examiner les propositions de révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, avec la clôture de ces autorisations de programme et d'engagement, et l'application des règles de caducité pour ces mêmes autorisations.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver l'application des règles de révision des autorisations de programme et d'engagement prévues par le règlement financier du Département, et de prendre également en compte les clôtures et l'application des règles de caducité pour ces mêmes autorisations de programme et d'engagement.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. <u>AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES</u>

Me BECK.- Il s'agit de mesures financières diverses pour lesquelles le rapport propose : d'approuver, sur proposition du comptable public, l'annulation de créances éteintes sur le budget principal concernant des personnes en rétablissement personnel ; d'accorder une remise gracieuse ; d'approuver la nouvelle convention financière avec le service d'incendie et de secours (SDIS) ; d'approuver l'avenant à la convention de partenariat entre le Département et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Alpes-Maritimes ; d'approuver la création de nouveaux programmes budgétaires A46 "Lutte contre le cancer – Institut Axel Kahn" et D82 "SMART Innovations" ; d'effectuer des virements de crédits entre chapitres sans modification des équilibres généraux par section votés au budget 2022 ; d'abonder certaines autorisations de programme dont celles créées sur les nouveaux programmes budgétaires A46 et D82 ; d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'appui et d'assistance passée entre le Département et le syndicat mixte de la Maison de l'intelligence artificielle ; d'approuver la contribution du Département en faveur du syndicat mixte de la Maison de l'intelligence artificielle pour l'année 2022, conformément à l'article 8 « répartition des contributions entre les membres » des statuts dudit syndicat.

<u>M. Le Président</u>.- Je vous remercie. Je précise que Bernard ASSO, dont nous connaissons l'implication sur le CAUE, ne prend pas part au vote.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. PLAN DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL FACE A L'AUGMENTATION DU COUT DE L'ENERGIE ET DES DENREES ALIMENTAIRES

M. CIOTTI.- Je vous félicite, M. le Président, pour l'approbation à l'unanimité du compte administratif que vient de présenter le premier vice-président. Ce compte administratif traduit naturellement la poursuite et la consolidation d'une bonne gestion que nous avons mise en place ensemble depuis 2008, et qui fait du Département des Alpes-Maritimes une collectivité dont la gestion rigoureuse, soucieuse de l'intérêt général, et prudente avec le maniement des fonds publics, est unanimement saluée, comme le traduit le compte administratif, avec aussi cet engagement important de la collectivité alors que nous étions encore dans une période de crise extrêmement importante après la crise sanitaire et la tempête Alex. Je veux dire à M. PRADAL que 100 M€ d'investissements de plus ont été réalisés en 2021. Sur la tempête Alex, aujourd'hui, 206 M€ d'engagements ont d'ores et déjà été mobilisés, sur un montant global de 360 M€.

Nous avons donc été au rendez-vous de ces défis climatiques et sanitaires, tout en soulignant, et c'est la première fois que cela se produit dans l'histoire du Département, que du fait de la volonté du Gouvernement et de la loi, nous n'avons plus perçu de recettes fiscales directes. Je veux souligner et rappeler, puisque c'est aussi une spécificité azuréenne, que nous sommes le seul département de France à avoir diminué autant notre fiscalité depuis 15 ans. Moins 5 % en 2019 et moins 10 % en 2020, c'est-à-dire moins 15 % de baisse de la part

départementale de la taxe foncière. C'est inédit, y compris dans le département des Alpes-Maritimes, là où au même moment d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) avaient très fortement alourdi la fiscalité des propriétaires. Je veux le rappeler. Je vous félicite donc M. le Président pour cette excellente gestion qui a vu notre endettement diminuer, nos dépenses de fonctionnement maîtrisées, notre investissement mobilisé, et notre fiscalité diminuer. C'est je pense un bon exemple pour d'autres.

Le rapport important que je présente s'inscrit dans un contexte de grande préoccupation pour nos concitoyens, mais aussi pour des établissements publics et des structures associatives, face à l'augmentation de l'inflation, à la diminution du pouvoir d'achat des ménages, et pour ces établissements publics ou associatifs à une diminution de leur capacité de dépenses. Nous avons été sollicités par plusieurs établissements qui ont exprimé une très forte inquiétude par rapport notamment à l'augmentation des coûts de l'énergie. Plusieurs demandes nous sont parvenues. J'ai notamment en mémoire celle de l'Institut Don Bosco qui a dû renégocier ses tarifs d'électricité avec une multiplication par trois et une contrainte très forte puisque leur contrat d'approvisionnement arrivait à terme.

Nous en tenons compte dans ce rapport, en mobilisant des aides exceptionnelles au travers de dotations de fonctionnement, notamment pour nos collèges publics mais aussi pour nos collèges privés, afin de compenser cette augmentation des coûts. Nous estimons que les collèges subissent en moyenne des augmentations de 40 % sur le gaz et au-delà de 100 % sur l'électricité. Dans ce cadre, les 73 établissements publics de notre département ne seront pas en mesure d'assumer cette augmentation des charges.

Nous souhaitons donc par ce rapport mettre en place une dotation qui compensera cette augmentation. Le coût de cette mesure pour les collèges publics est estimé entre 2 et 4 M \in . Pour les collèges privés, nous l'estimons à 1 M \in . Nous prenons aussi une disposition pour éviter que l'augmentation du prix des denrées alimentaires, qui est également préoccupante, ne pèse sur le pouvoir d'achat des ménages. Nous garantissons aujourd'hui qu'aucune augmentation tarifaire n'interviendra dans les cantines de nos collèges. Cela a un coût puisqu'il faudra compenser pour les établissements la hausse du panier moyen pour réaliser un repas. Le coût de cette mesure, sur la base des augmentations actuellement recensées, est évalué entre $400\ 000\ \in$ et $800\ 000\ \in$

Ces augmentations, si elles touchent les établissements publics ou privés d'enseignement, frappent aussi de plein fouet les associations, notamment les associations culturelles, sportives et de jeunesse, qui nous ont fait part également de leurs grandes difficultés. Pour soutenir le dynamisme du secteur associatif et pour veiller à ce qu'il ne soit pas pénalisé par ces augmentations de coûts, il vous est proposé, sur la base des subventions annuelles de fonctionnement qui ont déjà été votées par la commission permanente, d'augmenter l'aide départementale déjà octroyée en 2022 de 15 %, en fonction bien-sûr de la constatation d'une hausse des coûts pour ces structures. Cette mesure prévoit une augmentation d'1,5 M€ des budgets pour la culture et pour le sport.

Voilà M. le Président ce rapport très important de soutien aux acteurs publics et privés de notre département ainsi qu'aux ménages, face à l'augmentation extrêmement préoccupante. Nous constatons depuis le début de l'année en France une perte de pouvoir d'achat de 2 à 3 % pour les ménages. Les mesures qui ont été annoncées de façon assez opportuniste à la veille des élections risquent de s'éteindre dès que le temps du printemps électoral sera révolu, dans la très forte logique qui anime avec le cynisme qu'on leur connaît ceux qui dirigent aujourd'hui très mal notre pays. Nous serons là pour accompagner les ménages dans ces moments.

M. Le Président.- Je vous remercie pour la présentation de ce rapport, qui a aussi été l'occasion de répondre à M. PRADAL sur la faiblesse de l'investissement. Avec 100 M€ de plus, c'est une belle performance. La sous-consommation du compte d'investissement est probablement liée aussi à la conjoncture et à la réorientation des investissements. D'une part, nous avons mieux consommé dans le cadre de la reconstruction, et d'autre part cette reconstruction nous a empêchés de faire certaines réalisations. Mais globalement, c'est-à-dire tout de même, dans ce contexte, une belle dynamique.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2022- 2026

M. VEROLA.- Il s'agit d'approuver le Schéma départemental des services aux familles 2022-2026, porté par l'Etat, le Département, la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole, aidés par le Laboratoire de recherches interdisciplinaires en intervention sociale (LARIIS) de l'ex-IESTS, aujourd'hui dénommé Haute école du travail et de l'intervention sociale (HETIS). Quatre orientations stratégiques sont déclinées dans le rapport, avec onze fiches action que je vous laisse découvrir. Vous y trouvez également un descriptif de toutes les actions globales menées dans ce Schéma départemental qui vient en complémentarité du Schéma départemental de l'enfance que nous avions présenté au mois de décembre.

<u>M. Le Président.</u>- Je vous remercie pour la présentation de ce rapport. M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI.- Merci M. le Président. Ce schéma départemental des services aux familles propose une route fort intéressante et positivement en phase avec la société dans laquelle nous vivons. Nous allons donc voter pour. Mais nous aimerions avant toute chose l'étoffer de quelques propositions concrètes que je vais vous faire immédiatement. La première se situe dans le cadre de la politique de soutien aux familles, c'est-à-dire la première orientation que propose ce Schéma, avec la reprise à notre charge financière d'une politique d'Etat abandonnée en 2017 du dispositif « Prêts partez », qui avait pour but d'aider les enfants défavorisés à partir en vacances. Nous aimerions voir le Département reprendre ce dispositif à sa charge pour permettre d'accompagner et d'apporter un soutien moral aux petits Maralpins les plus défavorisés. En ces périodes difficiles, nous savons que c'est très important.

Notre deuxième proposition, que nous avions déjà formulée dans le Mag' à paraître de cet été, concerne la mise en place d'un service civique intergénérationnel à destination des jeunes entre 18 et 25 ans, entrant donc à la fois dans le schéma départemental de l'enfance et

dans celui des familles, avec, comme c'est un service civique, un coup de pouce financier durant l'été de 500 € en contrepartie d'un engagement de 50 heures en faveur des seniors de 60 ans et plus, ou des personnes à mobilité réduite. Il s'agirait de faire les courses, de promener un animal de compagnie, d'offrir un temps de jeu ou de promenade. C'est une proposition qui se retrouve parfaitement dans les fiches action de ce schéma et pouvant valoriser et promouvoir les valeurs de notre République sociale et fraternelle. Ce service civique peut également se faire vers les métiers de service aux familles, avec notamment la mise en avant de la garde d'enfants, ce qui peut être un accompagnement et un à-côté intéressant aux difficultés que rencontrent les collectivités avec les assistantes maternelles et les gardes d'enfants. Ce service civique, en plus de favoriser l'autonomie des jeunes, aurait donc pour atout non-négligeable de faire découvrir ces mêmes métiers.

La troisième proposition concerne l'inclusion et l'information de tous les publics de notre département, en cohérence avec ce schéma et avec le SMART Deal que vous nous proposez. Cette proposition, nous l'avions déjà formulée, serait de remettre aux goûts du jour un partenariat avec les différentes associations et les différents partenaires, c'est-à-dire le site Réseau Parents 06, aujourd'hui peu attractif, afin d'accentuer l'accompagnement et la formation. Dans les diagnostics du schéma, nous constatons en effet que les familles se disent peu accompagnées ou informées. Cela pourrait être amélioré par ce biais. Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie pour cette intervention. Je regrette qu'elle arrive après la commission, et je suis incapable de vous répondre. Néanmoins, nous prenons bonne note de ces demandes. Nous allons les étudier et voir de quelle manière nous pourrions les mettre en œuvre. Sur de telles propositions, prenez l'habitude de nous les faire passer avant, afin que nous puissions y répondre, comme nous l'avons fait lorsque nous avons échangé avec Mme GOURDON sur la prise en charge des frais de cantine pour les petits ukrainiens. Cela nous permet de gagner du temps et de l'efficacité. Ce sont en tous cas de bonnes idées à retenir, et nous allons étudier la possibilité de les intégrer.

M. VEROLA.

M. VEROLA.- Sur le dernier point, dans les fiches action 1.3 et 2.1, il est question à chaque fois de diversifier, optimiser, informer et communiquer. Cela répond au dernier point de la demande de M. PANCIATICI.

M. Le Président.- Très bien. Je vous remercie.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. SOUTIEN AUX RESSORTISSANTS UKRAINIENS VICTIMES DU CONFLIT ARME ENTRE L'UKRAINE ET LA RUSSIE

M. GENTE.- Ce rapport nous propose de pérenniser et compléter les initiatives déjà engagées par le Département pour soutenir les déplacés du conflit en Ukraine présents sur notre territoire. Il est ainsi proposé tout d'abord, au titre du partenariat avec l'association Happy life planet, d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 €, au titre de l'année 2022, à cette

association qui développe de nombreuses initiatives en faveur des déplacés ukrainiens dans les Alpes-Maritimes, en partenariat avec les services départementaux.

Ensuite, au titre de la prise en charge par le Département des frais de cantine, il s'agit d'approuver la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais de cantine de ces élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, qu'ils soient demi-pensionnaires ou internes, et d'approuver, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023, l'éligibilité de ces élèves à l'aide sociale d'1 € par repas.

Au titre de l'accompagnement des familles ukrainiennes dans l'hébergement citoyen des personnes déplacées, il est proposé : d'attribuer à la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes, une subvention d'un montant maximum de 280 000 € au titre de l'action « Accompagnement de l'hébergement citoyen de personnes déplacées d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire » ; de prendre acte de l'engagement de l'Etat du remboursement des sommes avancées par le Département à concurrence de 50 % maximum, soit 140 000 € ; d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention tripartite définissant les modalités d'organisation de la mission d'intermédiation entre les personnes morales ou physiques mettant à disposition des logements, et les familles ukrainiennes hébergées ainsi que l'accompagnement de ces familles, pour la période de mars 2022 à mars 2023.

Enfin, au titre du soutien au dispositif d'intermédiation locative, il est proposé : d'attribuer aux associations Agis 06 et Soliha 06, des subventions respectives de 100 000 € et 40 000 € au titre de l'action spécifique « Intermédiation locative » ; d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions afférentes aux modalités de l'intermédiation locative dans les parcs privé et public pour la location d'un total maximum de 140 logements, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022.

Je précise que cette proposition de délibération a bénéficié d'un avis favorable unanime de la commission emploi insertion.

M. le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- M. le Président, sur cette question de l'accueil des Ukrainiens dans notre département, je vous avais fait remonter une demande spécifique, puisque nous accueillons sur Mouans-Sartoux actuellement plus de 100 personnes à ce titre, dans les familles. Il y a donc une solidarité forte, ce qui est formidable. Nous avions proposé la gratuité pour les enfants scolarisés dans le primaire, et je vous avais sollicité pour faire la même chose au collège. Vous avez répondu à cette demande. Cette gratuité va s'appliquer jusqu'à l'été. Nous sommes également en train de faire une demande de soutien pour notre épicerie solidaire, qui est mise en difficulté par cet afflux de 100 personnes de plus. Je vous remercie en tous cas déjà pour les cantines des collégiens. Les familles qui les accueillent bénéficient de cette gratuité, et je vous en remercie.

M. le Président.- Je vous remercie. Nous allons regarder de près. Mme ARINI.

Mme ARINI.- Ce sont des familles et des populations qui pour le moment n'ont pas d'habitation stable. Il est donc difficile de s'engager aujourd'hui pour septembre 2022. Il conviendrait de revoir leur situation après la rentrée. Certains souhaitent repartir, d'autres changent régulièrement d'habitation. Nous les avons accueillis dans nos communes, dans nos écoles et nos collèges, mais il est fort probable qu'ils ne seront plus au même endroit à la rentrée. Il conviendra de refaire le point au moment de la rentrée de septembre pour ces enfants et ces familles.

M. le Président. Vous avez tout à fait raison. Il y a des changements, la situation de la guerre évolue, et nous espérons que cette évolution pourra un jour être positive pour leur permettre de rentrer chez eux. En attendant, ce sont des personnes qui bougent, et nous pourrons refaire un point fin août ou en septembre.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. <u>DIVERSES ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</u>

Mme SERGI.- Ce rapport propose : de prolonger en 2022 le fonds d'urgence doté de 200 000 € pour verser une prime départementale exceptionnelle et forfaitaire d'installation de 5 000 € pour le recrutement de personnels qualifiés dans les établissements sociaux et médicosociaux publics et associatifs situés en zone de montagne relevant de la compétence du Département ; de concourir à la modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en approuvant l'octroi d'une subvention aux SAAD non encore équipés d'un système de télégestion afin d'en financer l'équipement; d'approuver la signature de l'avenant n°1 à la convention 2020-2022 avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de la section IV « soutien à la professionnalisation et la modernisation des métiers d'aide aux personnes en perte d'autonomie » ; d'approuver la signature de l'avenant n°1 « feuille de route stratégique et opérationnelle » à la convention pluriannuelle 2021-2024 relative aux relations entre la CNSA et le Département ; d'adopter le cahier des charges permettant de structurer l'offre de haltes-répits et d'en financer deux nouvelles portées par France Alzheimer, sur les communes de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Cagnes-sur-Mer; d'approuver les projets de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les résidences autonomie 2022-2026. Vous avez également sur table une note au rapporteur.

M. le Président. Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- J'ai juste une observation, que nous avons tous pu faire. La difficulté actuelle est de recruter. Revaloriser tous ces métiers d'aide à la personne et d'accompagnement social pour les enfants, les familles et les personnes handicapées serait donc essentiel. Ces difficultés de recrutement se déclinent aussi à d'autres endroits, et dans les communes. Il faudrait mener cette réflexion pour revaloriser et redonner de l'intérêt à ces métiers qui ne sont déjà pas faciles. Ce n'est pas une question pour aujourd'hui, mais c'est tout de même une alerte.

M. le Président.- Je vous remercie. C'est en effet à prendre en considération.

Mme GUIT NICOL.- Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais sur certaines délibérations il est bien de donner des exemples. Je peux en donner un pour les séniors et les personnes en situation de handicap. Sur ma commune, Gattières, nous avons ouvert grâce au Département un centre d'aide, que nous n'avons jamais pu inaugurer puisque nous étions tombés en municipales en 2020, puis en départementales, en présidentielles, et maintenant en législatives. Il serait donc bien d'inaugurer ce centre. Je remercie mes collègues de La Gaude et de Saint-Jeannet de nous avoir permis d'ouvrir ce centre d'accueil à Gattières. Je crois que c'est un des seuls du département. Ce serait à vérifier. Grâce au Département, nous avons ouvert une maison de santé, et nous lui avons couplé un accueil de jour pour personnes déficientes. Cet accueil de jour sert en priorité aux aidants qui peuvent laisser leurs conjoints, leur père ou leur mère, etc., dans notre maison de santé. Nous allons les chercher le matin avec des véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite, et nous les ramenons le soir. L'aidant peut ainsi être soulagé de cette charge un ou deux jours par semaine, puisque ce sont des personnes dont il faut s'occuper 24 heures sur 24.

Cela progresse tous les jours, et sur nos trois communes – Gattières, La Gaude et Saint-Jeannet – nous accueillons de plus en plus de personnes. Nous accueillons aussi des personnes de Carros, tant que nous avons de la place. C'est une action du Département que je n'ai pas pu mettre en évidence puisque nous étions à chaque fois en période électorale. Je demanderai donc aux services du Département de nous donner une date pour pouvoir inaugurer cette magnifique action qui en plus se situe au centre de mon village. Je remercie tous les agents qui s'occupent de ces personnes. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie. C'est promis, nous trouverons une date. C'est vrai qu'il est bien d'apporter du concret et de l'expérience à tout ce que nous votons ici.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. NOUVELLE OFFRE D'HEBERGEMENT ALTERNATIVE : ACCORD AVEC L'ETAT ET LA CNSA (POUR 2022-2029) ET CONVENTIONS AVEC LES 35 PORTEURS DE PROJETS

M. GENTE.- Suite aux appels à projets et à manifestation de projets lancés en 2020 et 2021 proposés par la conférence des financeurs de l'habitat inclusif, le Département a d'ores et déjà identifié 35 projets concernant à terme 432 personnes, dont 240 personnes âgées et 192 personnes en situation de handicap.

Le présent rapport propose d'approuver les termes de l'accord tripartite à intervenir entre le Département, l'Etat et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), pour la période 2022-2029, définissant les engagements de chacun dans la mise en œuvre du dispositif de l'habitat inclusif et de l'aide à la vie partagée et notamment la programmation financière de l'aide à la vie partagée pour un montant global de 10,8 M€ sur 7 ans, dont 134 400 € pour 2022, étant précisé que le concours de la CNSA s'élèvera à 8,6 M€, représentant 80 % du financement global. Il s'agit aussi d'approuver la programmation 2022-2029 de l'aide à la vie partagée concernant les 35 projets proposés par la conférence des financeurs de l'habitat inclusif. Je précise qu'il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la commission autonomie.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

12. <u>FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI - DISPOSITIF RSA – FONDS SOCIAL EUROPEEN - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT</u>

M. CHAIX.- Le présent rapport propose d'approuver, dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le rapport d'exécution 2021 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté, signée avec l'Etat le 16 juillet 2019. Dans le cadre du dispositif RSA et du programme départemental d'insertion 2022- 2027, il s'agit d'approuver la convention de partenariat avec la Région PACA pour la formation et l'insertion des bénéficiaires du RSA des Alpes-Maritimes. Dans le cadre du Fonds social européen, cela concerne la demande d'avenant n°4 à la convention de subvention globale signée avec l'Etat le 18 juin 2018, ayant pour objet d'abonder l'enveloppe FSE 2014-2020 de 350 000€ gérée par le Département et de permettre la reprogrammation de crédits antérieurs non consommés.

Il est aussi proposé d'approuver la demande de subvention globale relative à la programmation européenne 2021- 2027 et la signature de tout document afférent. Enfin, dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement, il s'agit d'approuver une modification du règlement intérieur en vue de répondre aux besoins des populations en situation précaire.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. PLAN DEPARTEMENTAL "STOP AUX DESERTS MEDICAUX" – 2ème APPEL A PROJETS SANTE EXCEPTIONNEL

M. GENTE.- Le présent rapport propose : le doublement de l'aide à l'installation et au maintien des professionnels de santé dans les zones sous-dotées en offre de soins, passant ainsi cette aide de 5 000 € à 10 000 € ; la mise en place d'une bourse d'études pour les étudiants internes en médecine ; l'aide à l'achat de matériel pour les étudiants internes en médecine ; la création d'une aide au logement et à la mobilité pour soutenir l'installation des internes en médecine et des médecins en zone sous-dotée en soins médicaux ; le développement d'un partenariat avec le département de médecine générale de l'Université Nice Côte d'Azur ; l'installation d'une commission départementale d'évaluation au titre de la lutte contre la désertification médicale.

Concernant ensuite le lancement du deuxième appel à projets santé exceptionnel 2022-2023, conformément aux nouveaux textes législatifs, dont la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, confortant le rôle des collectivités dans le domaine de la santé, il est proposé de lancer un 2ème appel à projets santé exceptionnel afin de pouvoir financer des projets d'envergure pour le soutien à l'innovation et la recherche médicale. L'objectif est de stimuler et conforter des projets développés par des équipes de recherche et cliniques du département, visant à l'amélioration de la santé. Il permettra de soutenir un nombre réduit de projets avec un financement fort. Le soutien financier du Département s'inscrira dans un effort particulièrement élevé et représentera une enveloppe de 2 M€.

Ces projets strictement nouveaux concerneront les champs « recherche » et « clinique » avec, par exemple, des orientations innovantes en matière de séquençage, de médecine de précision, de logique partenariale et de partage d'accès aux équipements. Les thèmes retenus sont en lien avec les thèmes généraux des appels à projets santé traditionnels, sans limitation dans les propositions à caractère innovant. Les données médicales devront faire l'objet d'un traitement particulier intégrant l'intelligence artificielle.

<u>M. le Président.</u>- Je vous remercie. Je vous propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner le représentant du Département pour siéger au sein de la commission d'évaluation pour l'attribution des aides départementales en matière de lutte contre la désertification médicale.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. le Président.- Je vous propose de désigner, pour siéger au sein de ladite commission, M. Jean-Pierre LAFITTE.

La désignation de M. LAFITTE, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. <u>AUGMENTATION DU CAPITAL ET ENTREE DU SICTIAM AU CAPITAL DE</u> LA SEML GREEN ENERGY 06

M. VIAUD.- Ce rapport a été travaillé en commission le 20 mai dernier, et cette commission a rendu un avis favorable à l'unanimité sur cette augmentation de capital. Les actionnaires souhaitent en effet élargir la gouvernance en intégrant un nouvel acteur public, le Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) qui vient enrichir la SEML de ses compétences en matière de production et de distribution d'énergies renouvelables. C'est un projet audacieux et avantgardiste, qui permettra de sécuriser l'avenir, notamment sur les questions énergétiques qui sont au centre des débats sur le plan national et international. A cette occasion, le capital de la SEML est augmenté, les statuts et le pacte d'actionnaires sont révisés. Je ne vais pas donner lecture de l'ensemble du rapport qui détaille les modalités de cette augmentation de capital et du pacte d'actionnaires. Nous en avons débattu en commission, et comme je l'ai indiqué ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité des groupes.

M. le Président. Je vous remercie. Tout le travail ambitieux mené par la directrice de la SEML Green Energy est devant nous, avec tous les multiples contacts. Nous savons que cela foisonne d'idées et de sujets plus innovants les uns que les autres qui viendront égrener l'année 2022 et les exercices ultérieurs.

Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. <u>AIDES AUX COLLECTIVITES - SUBVENTIONS DEROGATOIRES</u>

M. CIOTTI.- Il s'agit de présenter des aides dérogatoires au règlement départemental de subventions, comme l'assemblée plénière peut le faire. Vous avez une liste des quelques dossiers qui vous sont soumis.

Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

16. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES

Me BECK.- Ce rapport propose des mesures diverses liées aux ressources humaines, avec tout d'abord l'adaptation des emplois de la Collectivité pour certaines Directions dont la liste et les missions figurent en annexe du rapport, et le nombre de représentants du personnel et de la collectivité en comité social territorial (CST), institué par la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la Fonction publique. Cette nouvelle instance unique issue de la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail sera mise en place après le prochain renouvellement des instances de la collectivité qui aura lieu lors des élections professionnelles du 8 décembre prochain. Les dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de cette instance sont détaillées dans le rapport et entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023. En ce qui concerne justement les modalités de vote aux élections professionnelles 2022, suite à l'avis favorable du comité technique du 3 février 2022, il est proposé de recourir, en modalité exclusive, au vote électronique par internet.

Le rapport propose aussi d'approuver les nouvelles modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels et élus départementaux. Il s'agit ici de réviser les modalités de prise en charge par le Département des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels et élus départementaux, afin de prendre en compte de nouvelles dispositions réglementaires concernant les indemnités kilométriques et le montant de l'indemnité forfaitaire de repas.

Le point suivant porte sur la possibilité de recruter des doctorants dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). Il est proposé d'autoriser le Département à recruter des doctorants dans le cadre de ces CIFRE qui relèveraient de la compétence de la collectivité, sur des sujets qui l'intéressent, et selon des modalités détaillées dans le rapport.

Le rapport propose enfin la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès du Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore, la signature d'une convention de mise à disposition 2022-2025 d'un agent départemental auprès de l'association du Restaurant inter-administratif (RIA), et la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent départemental auprès du Syndicat mixte du Conservatoire départemental de musique des Alpes-Maritimes.

Nous avons également une note au rapporteur qui propose d'adopter une mesure exceptionnelle pour répondre à l'urgence de la prise en charge des enfants jusqu'à 3 ans confiés à l'Aide sociale à l'enfance. L'objectif est d'ouvrir de nouvelles possibilités d'accueil temporaire auprès des assistants familiaux retraités du département afin de pallier la saturation

actuelle de toutes les classes dédiées à ces jeunes publics très vulnérables. Il est donc proposé d'autoriser temporairement ces assistants familiaux expérimentés à reprendre leur activité pour accueillir en urgence des mineurs jusqu'à 3 ans, et ce pour une durée maximale de 4 mois.

Cette démarche de soutien temporaire se basera sur le volontariat des assistants familiaux, sous réserve de leur aptitude physique, après avis du médecin de la prévention, étant précisé que les assistants familiaux ne pourront intervenir au-delà de l'âge de 69 ans révolus. Un contrat sera alors établi pour les assistants familiaux répondant à cet accueil d'urgence, et il est proposé de fixer leur rémunération à hauteur de celle prévue pour les assistants familiaux spécialisés dans l'accueil d'urgence, conformément à la délibération de notre Assemblée en date du 30 novembre 2018 approuvant la création d'un dispositif d'accueil d'urgence pour les assistants familiaux.

Le rapport n°16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17. TRANSFERT DE COMPETENCE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR - AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE

Me BECK.- Ce rapport concerne un transfert de compétence entre le Département et la Métropole Nice Côte d'Azur. Il s'agit plus précisément d'adopter un avenant à la convention de gestion provisoire intervenue à la suite du départ des communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille de la Communauté de communes du pays des Paillons et leur intégration à la Métropole Nice Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2022, entraînant un transfert des compétences exercées sur ces territoires par le Département vers la Métropole. Cela concerne la voirie, avec l'entretien et la maintenance d'environ 10 kilomètres de routes, et l'attribution des aides au titre du Fonds de Solidarité Logement et du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, ainsi que les actions de prévention spécialisée, notamment sur le quartier de la Condamine à Drap, qui sont actuellement externalisées. Nous avons déjà adopté une convention de gestion provisoire, et par cet avenant il s'agit de prolonger son effet jusqu'au 31 octobre 2022. Il est proposé d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

M. le Président.- Je vous remercie. Ce rapport m'amène à parler des relations entre le Département et la Métropole. Je suis heureux de la déclaration de M. SEGURA tout à l'heure et de l'adhésion de l'ensemble des membres présents pour dire non à la métropolisation du Département par la Métropole. J'ai une nouvelle qui vient de tomber et qui manifestement donne de l'eau au moulin de notre inquiétude. Elle est relayée par *Nice Presse*, avec le compte rendu partiel d'une partie du Gouvernement ce matin : « Christophe BECHU va s'atteler à la fusion Métropole de Nice et Département des Alpes-Maritimes ». C'est ce que titre le dossier. Il y a là une volonté qui est exprimée de façon claire par le Gouvernement, puisque la presse en fait état. Emmanuel MACRON l'a de nouveau évoqué. Cela semble être la demande de Christian ESTROSI. C'est ce que dit l'article de *Nice Presse*.

Ceci étant dit, je reviens au rapport 17, sauf si vous souhaitez réagir à cette annonce qui me paraît quand même un peu surprenante.

M. PRADAL.- Je ne réagirai pas à cette annonce, puisque si nous commençons à faire chauffer nos téléphones, ce sera compliqué. En revanche, sur un plan plus général, je pense qu'il n'est pas indécent de s'interroger sur l'organisation territoriale de notre pays, et notamment de voir ce qui peut être le plus efficace. Ce qui est important, c'est la façon dont sont exercées les compétences, et c'est de voir comment rendre le plus efficace possible l'action des différentes collectivités et leur coordination sur le territoire.

Nous vous confirmons que le souhait de la Métropole – à supposer que je puisse parler au nom de la Métropole – n'est pas la disparition du Département. En revanche, est-ce qu'il faut refonder les relations et voir dans quelle mesure il y a peut-être des poursuites de transferts de compétences à faire, et voir comment le territoire national peut demain être organisé, est-ce qu'on peut avoir la même organisation partout en France, dans des départements principalement ruraux où le Conseil départemental a un rôle complètement essentiel, et des départements à la géographie et la sociologie plus complexes où il y a à la fois des secteurs très urbains, où la métropolisation est un fait reconnu, et d'autres secteurs du département où la présence du Conseil départemental se justifie complètement et où l'action du Conseil départemental est reconnue ? D'après ce que je sais, c'est cette réflexion qui est ouverte au niveau du Gouvernement.

M. le Président. C'est une précision qui ne m'échappe pas, mais j'attire votre attention et votre sagacité sur le fait que tout démantèlement de compétences du Département serait un affaiblissement pour celui-ci. Or au départ, et c'est ce pour quoi il a été fait, c'est une caisse de péréquation qui permet la répartition des richesses sur un territoire cohérent. Il me semble que le territoire est cohérent. Ne déstructurons pas ce qui est déjà acté, après les affaiblissements successifs que nous avons eus. Néanmoins, vous avez raison, la nouvelle est là, ne faisons pas chauffer nos téléphones, je suis d'accord avec vous. Essayons simplement de trouver les bons moyens, mais sachez que nous sommes, en ce qui me concerne et pour beaucoup d'entre nous, des départementalistes convaincus. Nous avons tous les arguments pour cela.

Mme GUIT NICOL.

Mme GUIT NICOL.- Je m'adresse à mes collègues métropolitains. Je suis une conseillère départementale maire métropolitaine. Il faudra que vous m'éclaircissiez au plus vite sur notre situation, celle des maires métropolitains qui sont conseillers départementaux. Parce qu'effectivement, nous nous demandons à quelle sauce nous allons être mangés. Donc au plus vite, je voudrais savoir à quelle sauce nous serons mangés. Vous me connaissez, je suis en Métropole depuis le 1^{er} janvier 2014, je pense que j'ai toujours agi dans l'intérêt général. Il me faut des réponses rapides, claires et précises.

M. SEGURA.- Je voudrais juste répondre à notre collègue, en deux mots et sans entrer dans une polémique. Je comprends son inquiétude, mais aujourd'hui, le débat n'est même pas commencé, et il n'y a pas le début d'un commencement, à part l'annonce que vous venez de faire M. le Président. Vous l'avez introduite dans cette séance plénière. Je suis étonné que ma collègue puisse nous interpeller de cette manière. Pour autant, Christian ESTROSI, dans son Conseil des maires, a toujours respecté l'engagement des maires et la parole des maires. Une

voix est une voix, et des explications ont toujours été données dans l'intérêt des maires et des collectivités. Donc naturellement, en temps et en heure, le Président de la Métropole, je n'en doute pas, donnera toutes les explications utiles à toutes celles et tous ceux qui se posent des questions pour leur collectivité, sans rentrer dans des phases de dissensions ou de polémiques.

M. le Président.- Bien. En tous cas, moi je veux être rassurant à l'égard de notre collègue. Ce sont des choses qui légalement vont prendre beaucoup de temps, j'espère que nous ne serons tout simplement pas mangés, et que les arguments que nous avons à faire valoir préserveront les intérêts de la collectivité départementale dans son intégralité. C'est ce que nous avons défendu avec tous les présidents des communautés d'agglomération, et c'est ce que nous défendrons avec tous les conseillers départementaux qui se sentent départementalistes. Il y a un long chemin à parcourir, mais c'est pour dire que la volonté du Président de la République est aujourd'hui manifestement affichée par M. BECHU, qui est Ministre du Gouvernement et qui a cette mission dans son escarcelle.

Le rapport n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

18. <u>BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2021</u>

<u>Me BECK.</u>- Il s'agit de présenter le bilan des mutations immobilières pour l'année 2021 : 94 actes d'acquisitions, ventes, baux, servitudes et autres ont été signés en 2021. Les montants d'acquisitions sont joints au rapport.

M. le Président. - Je vous remercie. M. VIAUD.

<u>M. VIAUD.</u>- Je voulais vous remercier et remercier le président de la Commission des finances, notamment pour le sujet de l'ancienne caserne des pompiers qui se situe sous le collège Carnot et que la Ville de Grasse, en conseil municipal, a souhaité céder à l'euro symbolique. Je voulais vous exprimer notre reconnaissance sur ce sujet.

M. le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n°18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

19. DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Me BECK.- Il s'agit de vous donner délégation pour autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil départemental peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus aux quatrième et avant-dernier alinéas de l'article L3123-19 du code général des collectivités territoriales. Il est également demandé à l'assemblée de prendre acte que le président du Conseil départemental informera le Conseil départemental des actes pris dans le cadre de ces délégations.

Le rapport n°19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

<u>M. Le Président.</u>- Je vous remercie. Les communications à l'assemblée départementale, délégations données au président du Conseil départemental, au titre des finances départementales et des marchés publics, du FSL et des demandes de subventions, vous

ont été transmises conformément aux articles L3211-2 et L3221 du code général des collectivités territoriales. Je vous demande à ce titre d'en prendre acte.

A l'unanimité, il est pris acte de ces communications.

<u>M. Le Président.</u>- Il nous reste à approuver les procès-verbaux des séances des 15 novembre 2021 et 17 décembre 2021. Nous n'avons reçu aucun amendement ni aucune demande de modification.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

<u>M. Le Président</u>.- Je vous remercie. Nous avons terminé notre ordre du jour, je vous propose de lever la séance.

La séance est levée à 11 heures 44.